

Les Mardis de la Sorbonne

CIO des Enseignements Supérieurs

N°1 – Compte rendu de la conférence du 22 novembre 2022

LES METIERS DES BIBLIOTHEQUES A L'ERE DU NUMERIQUE

LES INTERVENANTS :

Christine CHEVALIER-BOYER, Directrice des études et des stages à l'Ecole Normale Supérieure des Sciences de l'Information et des Bibliothèques (Enssib).

Romain GAILLARD, Responsable du Centre national de la littérature pour la jeunesse (CNLJ) Bibliothèque Nationale de France (BnF).

Mathilde GALLET, Bibliothécaire chargée de mission « HAL & Humanités numériques » à l'Université Paris Cité, Pôle Science ouverte et accompagnement de la recherche.

Julien HAGE, Maître de conférences, chef du département Information/Communication et responsable du BUT Information Communication Parcours Métiers du livre - Pôle des métiers du livre de Saint Cloud - Université de Paris Nanterre.

Christophe PAVLIDÈS, Directeur de Médiadix, et du Centre régional de formation aux carrières des bibliothèques, composante de l'Université Paris Nanterre.

Mme Geneviève TOM, Directrice de la médiathèque de Neuilly sur Seine, enseignante-chercheuse associée - BUT Information Communication Parcours Métiers du livre - Pôle des métiers du livre de Saint Cloud - Université Paris Nanterre.

CONCEPTION - ANIMATION :

Maryvonne BARGAIN, Psychologue de l'Education nationale au CIO des enseignements supérieurs

Pascaline DELHAYE, Psychologue de l'Education nationale au CIO des enseignements supérieurs

De la conservation des connaissances à la démocratisation de l'accès :

Depuis l'antiquité, les bibliothèques ont eu la mission de conserver et préserver les livres. Au 3^{ème} siècle avant Jésus-Christ, la bibliothèque d'Alexandrie contenait entre 40 000 et 400 000 volumina (manuscrits en rouleaux). En 1258, Robert de Sorbon crée celle de la Sorbonne. Du papyrus au livre numérique, les bibliothèques continuent aujourd'hui à conserver les œuvres de la connaissance mais leurs actions et rôles ont beaucoup évolué.

Variété des publics et variété des supports :

Longtemps réservées aux érudits et aux nobles, les bibliothèques se sont peu à peu démocratisées. Le concept de bibliothèque publique ouverte à tous apparaît au 20^{ème} siècle. Constituant un réseau implanté sur tout le territoire malgré de grandes inégalités régionales, les bibliothèques ont acquis une place dans la démocratisation culturelle. De lieu d'études, de la lecture et de prêts de livres, elles ont évolué pour devenir des lieux plus conviviaux de rencontres, d'échanges et de partages. Elles participent désormais autant à l'éducation artistique et culturelle qu'à la formation comme à l'insertion sociale. L'architecture des bibliothèques en témoigne : d'un lieu aménagé pour les livres, elles se sont transformées en espaces multimédia, d'exposition, de rencontre d'auteurs, en lieux de formation. Certaines se nomment même médiathèques.

Les défis du numérique :

Cependant, avec l'arrivée du numérique, elles ont dû s'adapter aux nouvelles technologies de l'information comme aux demandes de leurs publics. Numérisation des fonds documentaires, création et gestion de sites internet, développement des ouvrages numériques, les bibliothécaires ont dû se former et acquérir les compétences numériques nécessaires à ces nouvelles tâches. Dès 2010, le ministère de la culture a développé un label pour les bibliothèques numériques de référence. Les bibliothèques sont devenues hybrides en mêlant présentiel et virtuel. Certaines ont ainsi pu jouer un rôle essentiel pendant la crise sanitaire en maintenant les liens avec le public et proposant des œuvres, des activités numériques. La bibliothèque numérique permet d'apporter le livre, la connaissance partout dans le monde, en tout lieu et à tout moment. L'accessibilité au savoir s'est accélérée notamment dans le monde de la recherche.

Comme le précise le rapport « Voyage au pays des bibliothèques » de février 2018, les bibliothèques se positionnent comme des passeurs de culture et cherchent à atteindre ceux qui pensent que la culture n'est pas pour eux. Ainsi ce sont multipliées les actions vers des publics ciblés : prisonniers, femmes, illettrés, non francophones... Cependant, cette diffusion se heurte à la fracture numérique. Comment vivre aujourd'hui sans ordinateur et connexion internet ? Là encore, les bibliothèques permettent l'accessibilité matérielle et favorisent l'appropriation numérique. A la lutte contre l'illettrisme s'ajoute la lutte contre l'illectronisme.

Cette nouvelle évolution n'est pas sans conséquence tant dans l'aménagement des lieux que sur les personnels qui y travaillent.

- Quelles sont les formations pour devenir bibliothécaire et quelles sont les évolutions à prévoir de ces métiers ?
- Comment se repérer dans le maquis des concours et s'y préparer ?
- Quelles nouvelles pratiques basées sur les outils numériques permettent, au sein des bibliothèques, l'accès au savoir pour le plus grand nombre ?
- La bibliothèque numérique contribue-t-elle à une plus grande ouverture sociale ou renforce-t-elle la fracture numérique ?
- Comment les professionnel-les de ce secteur s'emparent des questions liées à l'éthique numérique ?

Monsieur Julien HAGE, Maître de conférences, Chef du département Information/Communication et responsable du BUT Information/Communication Parcours Métiers du livre, Pôle Métiers du livre de Saint-Cloud - IUT de Ville d'Avray, Université de Paris-Nanterre

Et

Madame Geneviève TOM, directrice de la médiathèque de Neuilly-sur-Seine, maîtresse de conférences associée au BUT Information Communication Parcours Métiers du livre.

Le passage du DUT au BUT :

Entreprise par le ministère de l'enseignement supérieur depuis 2019, la réforme organisant le passage du DUT (2 ans) au BUT (3 ans) s'est mise en place au fur et à mesure de la montée pédagogique, ce qui n'a pas été sans poser de problèmes.

Le BUT (Bachelor Universitaire de Technologie a été conçu pour viser une harmonisation européenne des diplômes à bac + 3.

L'objectif du BUT est de constituer une filière courte de professionnalisation.

Au départ, il devait absorber toutes les licences professionnelles. Actuellement, nous sommes dans une phase de transition où tout n'est pas encore défini.

A la rentrée 2021, le DUT est devenu le Bachelor Universitaire de Technologie (BUT).

La première promotion arrivera donc à la fin du premier cycle complet de 3 ans en juin 2023.

Le BUT Information/communication

Le BUT Information/communication comprend 5 parcours :

- Communication des organisations,
- Information numérique dans les organisations,
- Journalisme,
- Métiers du livre et du patrimoine,
- Publicité

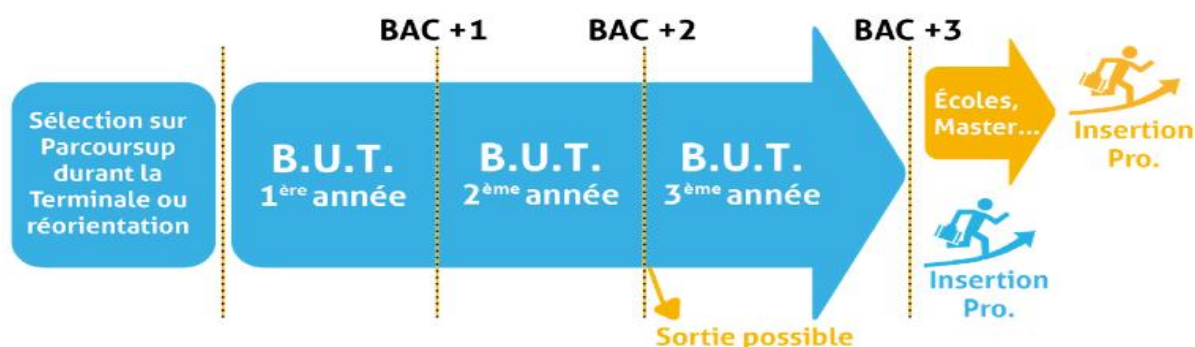
Le parcours : « Métiers du livre et patrimoine » est offert dans 10 IUT en France dont deux en Île-de-France : IUT Rives des Seine (Université de Paris Cité) et IUT de Saint Cloud (Université de Paris Nanterre)

A l'IUT de Saint Cloud, le BUT « Métiers du livre et patrimoine » offre trois spécialisations :

- Edition,
- Librairie
- Bibliothèques

A l'IUT Rives de Seine s'ajoute la spécialisation : « Musée et patrimoine »

Qu'est ce que le Bachelor Universitaire de Technologie :



Le BUT conduit à l'obtention d'un diplôme d'établissement **et** d'un diplôme national : **la licence professionnelle**.

Il est financé par des fonds propres et comprend de plus ou moins fortes adaptations locales pour un tiers du volume horaire.

Le BUT est défini par le Plan national de 2021 (Site OréBUT).

Au RNCP (Répertoire National des Compétences Professionnelles), il est inscrit comme diplôme de niveau 6 : code R : 35364 et avec les forma codes : 46373 : bibliothèque documentation et 46371 : informatique documentaire

France Compétences : <https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/35364/>

Les éventuelles poursuites/passerelles d'études après le BUT :

Les passerelles s'avèrent plus compliquées que ce qui était annoncé par le ministère au départ. Elles restent encore à définir avec les écoles de commerce et d'ingénieurs (pour les BUT scientifiques).

Voici quelques exemples pour le BUT Information/Communication :

- Passerelle à la fin du BUT 2 vers des études professionnalisantes en licence professionnelle.
- A l'issue du BUT 3 : des études en licence générale et /ou en master dans les domaines : Information/communication, Humanités, Lettres et langues.

Selon les cas, ils seront acceptés sur dossier en deuxième ou en troisième année de licence sur la base de conventions entre les IUT et les universités.

- Des passerelles en écoles de communication ou de commerce.
- Des études en L3 Information/communication au CELSA (grande école de communication de l'université Paris-Sorbonne) : il existe un dispositif spécifique d'accès en troisième année de licence pour les étudiant.es issus d'un DUT Info/Com. Dans un premier temps, les IUT sélectionne les meilleur-es étudiant-es (deux par promotion) et ensuite ces étudiant-es sont dispensé-es des épreuves d'admissibilité et accèdent directement aux épreuves d'admission.

Qui peut suivre la formation :

Pour accéder à cette formation, il est nécessaire d'être:

- titulaires d'un Baccalauréat ou équivalent.
- en réorientation d'études du premier cycle universitaire.

Candidatures en BUT :

Les candidatures pour le BUT 1^{ère} année se font via Parcoursup. La sélection se fait sur dossier.

Des entrées sont possibles en 2^{ème} année (pas à l'IUT Saint Cloud). Les candidatures se font alors sur la plateforme « e-candidat » de chaque université.

Quels sont les critères de sélection :

- Les résultats académiques en sciences humaines et sociales et lettres/langues: contrôle continu et baccalauréat.

- Les connaissances et compétences générales, techniques et scientifiques: orthographe ; capacités argumentatives ; qualités d'expression; connaissances linguistiques (anglais et espagnol ou allemand) ; culture générale, littéraire et artistique.
- Le projet de formation dans l'un des trois métiers du livre (bibliothèque, édition, librairie).
- La motivation, la connaissance de la formation, la cohérence du projet.
- Le savoir-être: autonomie, capacité d'initiative, esprit critique et le sens du collectif.

Les places réservées aux bacs technologiques pour ce BUT sont de 20% en Ile de France (au lieu des 60% ou 40% préconisés). Ces 20% sont très difficile à atteindre. Tous les dossiers sont donc examinés.

Conseils pour les candidatures :

Un effort doit être fait sur les lettres de motivation qui, compte tenu des évaluations des nouveaux baccalauréats, prennent plus d'importance.

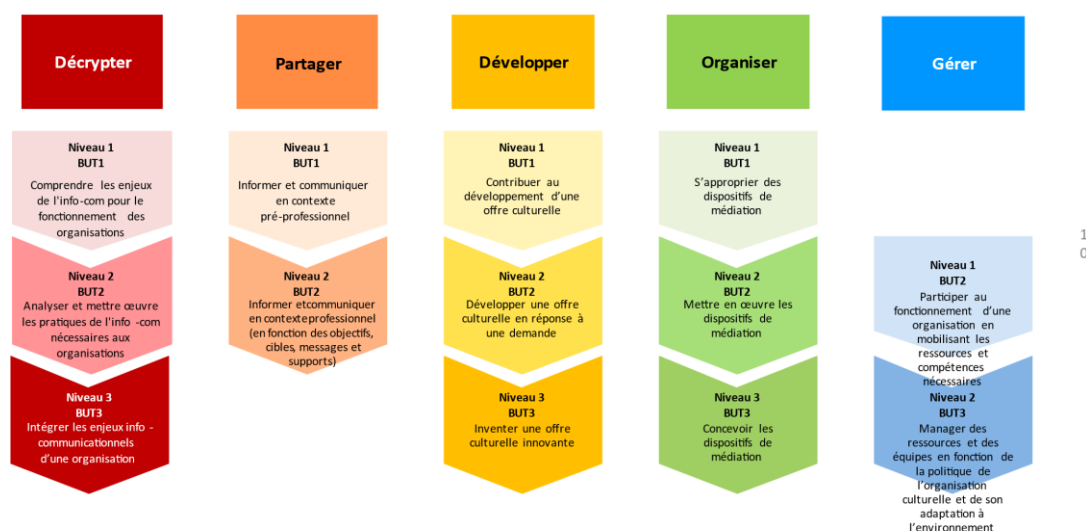
Les éléments du dossier doivent montrer au moins une recherche d'information voir, une appropriation de la formation. La lecture des plaquettes est donc recommandée.

Une nouveauté pédagogique: l'approche par compétences (APC)

Le BUT est conçu par un référentiel de compétences :

- Des « compétences communes » propres à tous les parcours du BUT Info/Com.
- Des « compétences spécifiques » à chacun des parcours.
- Un suivi de la formation formalisé par un portfolio rédigé au fil des trois ans. Des logiciels existent mais il est demandé la rédaction d'un dossier personnel de parcours.
- Une pédagogie innovante :
 - ✓ Les ressources (formations académiques et professionnalisantes), anciennement unités d'enseignement : 60% des évaluations.
 - ✓ Les situations d'apprentissage et d'évaluation (SAE) correspondant aux gestions de projets comptent pour 40% des évaluations.
 - ✓ Chaque IUT présente une adaptation locale pour être au plus prêt des exigences des métiers des bassins d'exercice.
- Autre particularité à l'IUT de Saint Cloud : le maintien des cours d'indexation et de catalogages.

Les niveaux de développement des compétences



Version du 25/11/2020- Document de travail

La validation de l'année et du diplôme

- L'évaluation du BUT se déroule sur le mode du contrôle continu avec des évaluations régulières dans chaque matière, réparties entre ressources et SAE.
- Chaque année, l'étudiant-e devra valider 3, 4 ou 5 blocs de compétences. Il faut avoir validé plus de la moitié des compétences sur une année
- Il n'est pas possible de se présenter en candidat libre, ni de suivre la formation distance.
- Pour obtenir son diplôme, l'étudiant-e doit valider les 3 niveaux des compétences de la formation qui confère la totalité des 180 crédits ECTS.

Le déroulement de la formation

- La formation associe des enseignements de culture générale et professionnelle à des apprentissages techniques concrets, sous forme de gestions de projets et de stages.
- Le volume horaire global est de 1800 heures de cours auxquelles s'ajoutent 600 heures de projet tuteurés sur trois ans.
- Entre 22 et 26 semaines de stages, en France ou à l'étranger, réparties de façon progressive sur trois ans.
- Les enseignements métiers sont assurés à la fois par des professionnel-les et des universitaires, et les étudiant-es utilisent des outils et des logiciels spécifiques performants.
- La troisième année du B.U.T. pourra s'effectuer en apprentissage pour le parcours Librairie mais pas pour la rentrée prochaine en Bibliothèques.

Le BUT en 1 an : « l'année spéciale » en BUT3

- Unique en son genre en Ile de France, la formation qui dure un an au lieu des 3 ans, est très dense : 720 heures et 75h de projets tuteurés.
- L'effectif est de 28 étudiant-es.
- Trois spécialités possibles : mais en réalité la demande des étudiant-es porte sur les bibliothèques. Elle sera mise en sommeil en 2023-2024.
- Accessible en formation initiale aux bacs+2 et plus. Beaucoup sont diplômé-es de masters.
- Accessible en formation continue aux professionnel-les en reconversion.

Le public est très divers : enseignant-es du secondaire, journalistes, cadres d'entreprise, médiateur-rices culturel-les, commerciaux, ...

- Un excellent taux d'insertion professionnelle par la réussite aux concours des catégories B mais aussi A.
- La préparation des oraux se fait avec Médiadix

Les stages conventionnés en BUT Information/Communication à l'IUT de Saint-Cloud

La formation a pour parti pris de confronter les étudiant-es aux 3 métiers du livre : Librairie, Bibliothèque, Edition dans un cadre interprofessionnel de la chaîne du livre. Ces expériences permettent d'avoir une optique interprofessionnelle et ainsi d'aider les étudiant-es à mieux penser leur pratique, leur formation, leur vocation.

Les stages peuvent être ponctuels avec des accords récurrents et banalisés:

- Salon du livre et de la presse jeunesse: fin novembre.
- Festival du livre de Paris : avril.
- Engagements ponctuels sur les autres salons (si en accord avec les exigences pédagogiques).

Les stages longs :

- Première année: 4 semaines minimum.
- Deuxième année: 8 semaines minimum.
- Troisième année : 12 semaines minimum (jusqu'à cinq mois).

A noter :

- Les stages sont rémunérés à partir de 8 semaines. En BUT 3, la recherche de lieux de stage pourra être plus difficile.
- La montée des contrats d'apprentissage rentre en concurrence avec les stages.

Quel est le contenu du BUT ?

- Sciences humaines et sociales,
- Littérature, expression française orale et écrite, langues étrangères,
- Médiation, information et communication,
- Méthodes et pratiques professionnelles,
- Modules complémentaires et ateliers pratiques,
- Projets tutorés,
- Echanges et rencontres avec les professionnels

Pour connaître le programme national du BUT Information/communication :

https://cache.media.education.gouv.fr/file/SP4-MESRI-26-5-2022/14/4/spe617_annexe14_1426144.pdf

Atouts de la formation

- De meilleures conditions de travail : le nombre d'étudiant-es par promotion n'excède pas 56 pour le cursus en 3 ans, et 28 en année spéciale.
- Le pôle des métiers du livre est comme une maison du livre avec le BUT, les formations continues des bibliothécaires par Médiadix et le master professionnel "Métiers du livre"
- L'équipement informatique et la bibliothèque spécialisée sur le site même.
- Des contrôles continus.
- Un enseignement équilibré, combinant cours de langues et d'expression, culture générale et universitaire, formation technique.
- Trois longues séquences de stages en milieu professionnel.

Quels sont ses débouchés ?

Le Bachelor Universitaire de Technologie Information/Communication parcours « Bibliothèque » amène naturellement aux métiers des bibliothèques. Le recrutement se fait soit par voie contractuelle, soit par concours des bibliothèques d'Etat ou des collectivités territoriales.

Les métiers exercés sont : bibliothécaire, responsable de la programmation culturelle, responsable des services numériques, etc.

Panorama des bibliothèques et de l'évolution du métier de bibliothécaire par Mme TOM

Les bibliothèques sont majoritairement publiques. Il n'existe que quelques bibliothèques privées comme la fondation "Universcience" et la fondation des sciences politiques.

Les bibliothèques publiques sont réparties dans 3 fonctions publiques :

- territoriale,
- d'Etat et
- de la ville de Paris.

Les bibliothèques sont donc municipales, intercommunales, départementales, d'enseignement supérieur spécialisé ou bibliothèque nationale.

Les environnements de travail sont ainsi très diversifiés et les tâches des bibliothécaires peuvent être très différenciées en fonction de leur lieu de travail.

L'enjeu de la formation est de construire un socle commun pour aider l'étudiant.e à développer ses valeurs professionnelles et trouver l'environnement professionnel qui lui convient le mieux.

Au sein des bibliothèques, Le niveau des concours conduit à des niveaux de responsabilités différentes quant aux relations aux collections, à la médiation, au public, aux environnements de travail, des tutelles politiques, universitaires.

Focus sur les bibliothèques de lecture publique :

Elles relèvent des collectivités territoriales : des communes, des intercommunalités ou des départements.

Il existe 16 000 points d'accès aux livres dont 9000 bibliothèques en France.

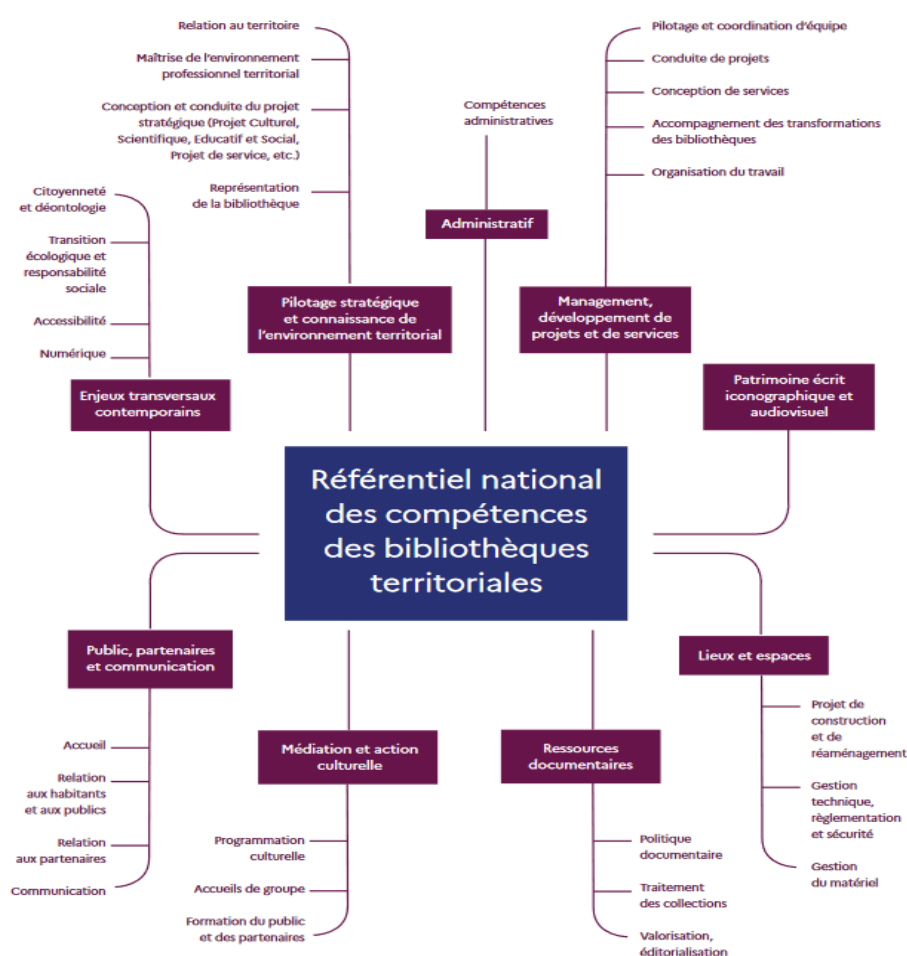
35 000 professionnel·les y travaillent. Différents compétences et métiers y sont représentés.

Agent d'accueil, médiateur·rice numérique, informatique documentaire, médiateur·rice culturel·le, ingénieur·e culturel·le et des postes de directeur·rices, de gestionnaires ...

La façon de travailler varie d'un lieu à l'autre mais aussi évolue au cours de la carrière. Le métier que l'on fait aujourd'hui n'est certainement pas celui que l'on faisait il y a 10 ans et ne sera pas celui de demain. Cette évolution est une grande richesse.

L'enjeu des formateur·rices est de préparer les étudiant·es à ces évolutions et de les aider à faire leur choix dans ce qu'ils souhaitent développer.

Voici le nouveau référentiel des compétences en bibliothèques territoriales qui a été construit par les assises de la formation en bibliothèques et le service du livre et de la lecture du ministère de la culture. Il a été publié au mois de novembre 2022.



On peut constater la très grande diversité des compétences dans les métiers des bibliothèques ainsi que les différents niveaux de responsabilité.

Qu'est-ce que travailler en bibliothèque :

- Savoir traiter des collections : apprendre à décrire un document, à gérer les métas donnés. Les méta- donnés demandent d'autres compétences que les documents physiques,
- Gérer des lieux et des espaces,
- Travailler sur du patrimoine écrit,
- Exercer des fonctions de management et de rédactions de projets de services,

- Savoir faire la gestion administrative, financière, de ressources humaines...
- Travailler dans un environnement territorial dans le cadre d'un projet de territoire, d'un projet politique,
- Travailler auprès d'un public : les bibliothécaires doivent certes gérer l'accueil du public mais aussi apprendre à connaître leur public et à analyser les évolutions des pratiques culturelles.

Le numérique interroge les pratiques des bibliothèques, mais ce n'est qu'un élément. Le plus important est l'évolution globale du rôle des structures culturelles et la façon dont une grande partie du public perçoit, conçoit, construit son cheminement culturel.

Les bibliothèques territoriales ont été amenées à fortement développer les actions et la médiation culturelle sur des champs très variés et en développant une expertise d'ingénierie culturelle spécifique.

Les bibliothèques sont aussi au milieu d'enjeux contemporains qui traversent une grande partie des services publics : accessibilité, citoyenneté, partage des espaces publics, transition écologique...

Bien que le traitement documentaire demeure un des fondamentaux du métier de bibliothécaire, l'enjeu de leur formation sera aussi de leur donner des outils pour favoriser leurs capacités d'évolution aux rythmes des institutions.

La formation doit permettre d'aborder toutes les facettes du métier en introduisant des intervenant-es professionnel-les avec des profils diversifiés. Ainsi les cours abordent :

- L'art de raconter : comment lire un conte,
- Quel est la place de la musique ? du cinéma ?,
- Comment construire un projet d'action culturelle,
- Comment produire un support de communication.

Le BUT va intégrer les éléments de l'ex-Licence professionnelle sur les bibliothèques.

A noter, l'importance de l'année spéciale qui permet d'avoir des profils et des compétences très variés. En un an, les étudiant-es sont alors bien armé-es pour trouver des postes et exercer de façon satisfaisante leur métier.

Insertion professionnelle :

Globalement, l'insertion professionnelle est plus simple en bibliothèques qu'en librairie et encore plus facile qu'en édition. L'édition est le champ professionnel où l'insertion professionnelle est la plus complexe.

Les statistiques d'insertion professionnelle ne sont pas encore connues à ce jour puisque la première promotion du BUT va sortir de formation en juin 2023.

En DUT dans la dernière étude, la moitié des étudiant-es continuaient leurs études en licence professionnelle ce qui correspond au nouveau BUT. On peut donc penser qu'elles et ils seront moins nombreux à poursuivre leurs études après l'obtention du BUT.

L'autre moitié cherchait un emploi et le trouvait sous les 6 mois à la sortie du DUT. Les dernières années, les étudiant-es titulaires du DUT trouvaient facilement des postes et avaient une capacité d'intégration rapide en bibliothèque.

Pour les étudiant-es du DUT en année spéciale, le taux d'insertion professionnelle était de 95 à 98 %. Un ou deux étudiant-es tous les ans poursuivent leurs études.

Des variations d'insertion sont à noter en fonction de leur origine géographique et du maillage des bibliothèques en région.

Le passage des concours de la fonction publique est incontournable et le BUT offre un avantage pour réussir ces concours.

En bibliothèque, les niveaux de concours de la fonction publique sont tous représentés :

- Les concours de catégorie C sont ouverts à tous avec un niveau de diplôme CAP, BEP ou Brevet
- Les concours de la catégorie B sont ouverts à des niveaux Bac.

Dans la fonction publique territoriale, les postes sont ceux d'assistant-e de conservation en charge de la politique documentaire, des acquisitions, de la programmation culturelle. Les professionnel-les accueillent aussi le public et coordonnent l'activité du service.

- Les concours de catégorie A sont ouverts au niveau Licence. On devient alors conservateur·ice. Le BUT ne sera pas suffisant pour réussir ces concours.
- A noter : des concours de catégorie B+ dans le cadre de la fonction publique d'état pour devenir assistant·e de conservation du patrimoine, bibliothécaire, assistant·e spécialisé·e de classe supérieure. Ces concours sont réservés aux personnes qui détiennent déjà un diplôme professionnel des métiers des bibliothèques : un DEUST, un DUT. A ce jour les textes n'ont pas évolué pour prendre en compte le BUT et ses 3 ans d'études. L'avantage de ce concours est qu'il y a moins de candidat·es et donc le concours est plus accessible

En tant que directeur·rice d'une médiathèque, l'objectif est de recruter des médiathécaires.

Sans concours, des postes de contractuel·les sont accessibles et sont souvent une expérience indispensable à l'emploi après concours.

M. Christophe Pavlidès, Directeur de Médiadix - Centre régional de formation aux carrières des bibliothèques de l'université de Paris Nanterre au pôle Métiers du livre de Saint Cloud.

<https://mediadix.parisnanterre.fr/>

Le pôle des métiers du livre de l'Université Paris Nanterre est composé du BUT Information/Communication, du master Métier du livre et de Médiadix : le centre régional de formation aux carrières des bibliothèques en Île-de-France.

Les centres régionaux de formation aux carrières des bibliothèques ont été créés à la fin des années 1980 pour succéder à des formations plus informelles, souvent des DU. Leur fonction est d'assurer la formation continue tout au long de la vie des bibliothécaires. Les douze centres constituent un réseau sur tout la France.

<https://mediadix.parisnanterre.fr/reseau-des-crpcb>

A leur création, les centres régionaux ont tous été adossés à des formations initiales. Sauf à Nanterre où il n'existait pas de formation initiale et où il a donc fallu créer le DUT Information/communication.

Pendant longtemps la direction de Médiadix était aussi la direction du DUT. Le pôle métiers du livre permet d'avoir des intervenant·es : enseignant·es, chercheur·es comme professionnel·les dans les différentes formations initiales comme continue. Les trois entités fonctionnent donc en synergie.

L'activité de Médiadix représente 30% de l'activité du réseau car l'Île-de-France est la plus grande région

Médiadix propose des formations variées pour tous les professionnel·les des bibliothèques :

- Des stages, permettant de développer et de parfaire ses compétences tout au long de la vie professionnelle ;
- Des journées d'études, permettant de débattre sur les enjeux d'actualité de la profession ;
- Des préparations aux concours des bibliothèques (catégories A, B et C de la fonction publique), ainsi qu'aux examens professionnels d'avancement ;
- Une formation post recrutement statutaire et nationale destinée aux lauréats du concours de bibliothécaire assistant spécialisé de classe normale ;
- Un diplôme d'université (niveau Bac) destiné aux personnes en reconversion et/ou en recherche d'emploi.

Ces formations peuvent prendre des formes pédagogiques variées : en présentiel, à distance, en mode hybride... Le centre teste également des formats de stages originaux et interactifs, dont les productions sont accessibles dans la rubrique ressources pédagogiques (innovation pédagogique). Pour toutes ces formations, l'inscription se fait sur le [portail commun au réseau des 12 centres](#) en créant un compte personnel, qui permet ensuite de s'inscrire aux formations.

Importance de la formation continue :

<https://mediadix.parisnanterre.fr/stages/presentation>

Le métier de bibliothécaire évolue et il est d'une diversité et d'une richesse que l'on a du mal à soupçonner. La première qualité professionnelle attendue pour un-e bibliothécaire est la polyvalence. Dans une même journée, un-e bibliothécaire doit être capable de travailler sur le plan de la conservation des collections, comme de la médiation culturelle, de l'ingénierie de projet, ou de la gestion administrative.

Si les personnes sont fascinées par le métier de bibliothécaire uniquement car elles aiment les livres, attention danger !!!! Il est indispensable que les futur-es bibliothécaires aiment les livres mais aussi le contact avec le public.

Le numérique n'est pas une compétence supplémentaire que les bibliothécaires subiraient. Au contraire, les bibliothécaires se sont emparé-es du numérique et en ont été des fers de lance. Certain-es enseignant-es du supérieur ont pu penser ne plus avoir besoin des BU car elles et ils accédaient à leurs bases de données partout, sans être conscient-es que ce service leur est fourni par les BU.

Les bibliothèques publiques sont le premier service public culturel auquel a accès la population grâce au travail des bibliothécaires.

Devenir bibliothécaire : la nécessité d'une préparation aux concours :

<https://mediadix.parisnanterre.fr/prepas-concours/presentation-1>

Les statistiques de réussite à l'ENSSIB sont cruelles. Le concours d'entrée est soi-disant ouvert aux titulaires d'une licence, mais dans la réalité les candidat-es ont un master voire un doctorat. Les rapports de jury des concours montrent que beaucoup ont une maîtrise ou un Master 1 et nombre d'entre elles et d'entre eux ont un Master 2.

La préparation des concours de catégorie B et C :

<https://mediadix.parisnanterre.fr/prepas-concours/preparations-categories-b-et-c-1>

Alors que les concours de catégorie B de la fonction publique sont destinés à celles et ceux qui détiennent un baccalauréat général, et ceux de catégorie C aux non-bachelier-es, les épreuves sont quasi professionnelles. Ceci est encore plus vrai pour les concours d'état (bibliothèque universitaire, Beaubourg...) que pour les concours de la fonction publique territoriale.

Aussi, ce sont les personnes qui travaillent déjà en bibliothèque ou qui ont une formation initiale dans les métiers du livre comme le BUT qui réussissent les concours externes des catégories B ou C. En effet, ces formations les arment mieux pour les concours. Pour les personnes sans expérience en bibliothèque, la préparation est indispensable.

Les épreuves orales de motivation professionnelle vont s'assurer que la personne a un minimum d'agilité professionnelle

Les concours de catégorie A :

<https://mediadix.parisnanterre.fr/prepas-concours/preparations-categorie-a-1>

Les concours de catégorie A sont différents car ils comportent des épreuves de culture générale : dissertation, notes de synthèse. Il faut apprendre les techniques de la note de synthèse.

Aussi, des personnes sans expérience dans les bibliothèques vont réussir les concours externes. Pour les concours internes, il y aura des personnes les réussissant sans avoir spécialement travaillé dans les bibliothèques auparavant. Souvent, elles sont déjà fonctionnaires venant d'horizon divers.

Les épreuves orales de motivation professionnelle sont aussi déterminantes. Il ne suffit pas d'être seulement à l'aise à l'écrit aujourd'hui pour réussir le concours d'entrée de conservateur territorial à l'ENSIBB ou à l'INET (Institut Nationale des Études Territoriales à Strasbourg).

Les préparations sont ouvertes aux personnes qui travaillent déjà en bibliothèques dans le cadre de la formation continue professionnelle prise en charge par leurs établissements parfois subventionnés.

Médiadix ouvre aussi ses préparations aux étudiant-es admissibles en BUT 2 ou 3, en année spéciale ou en Master « Métiers du livre » ainsi qu'aux étudiant-es qui ne sont pas dans une formation des métiers du livre et qui veulent préparer les concours de catégorie A. Ainsi, cinq à dix personnes par an suivent la préparation avec les collègues de la formation continue. Les personnes sont inscrites à l'IPAG de Nanterre pour accéder au statut étudiant.

Informations et conseils aux candidat-es :

- Un-e étudiant-e qui n'aurait fait qu'une filière « métiers du livre » peut manquer d'ouverture d'esprit. Il est recommandé de faire des études dans un autre domaine pour avoir une double culture. La réussite aux concours sera meilleure.
- Dans la fonction publique territoriale, la réussite à un concours nécessite ensuite une recherche d'emploi sur un poste. Alors que dans la fonction publique d'état, le concours conduit à une affectation sur un poste. Aussi dans les bibliothèques territoriales, le fait d'avoir fait un stage en cours d'études est un passeport pour l'emploi au moment de la recherche d'un poste après le concours.
- Les postes sont bien plus nombreux dans la fonction publique territoriale que d'état. Attention, les concours ne sont pas organisés tous les ans.
- D'après les enquêtes récentes du SLL (Service du livre et de la Lecture) et du CNFPT : un tiers des bibliothèques de taille moyennes sont dirigés par des catégories B. Un BUT pourra donc occuper des postes de responsabilité. Dans les bibliothèques d'état, il faut être conservateur-riche, donc avoir réussi un concours de catégorie A.

Le Diplôme d'Université « Techniques documentaires et médiation culturelle » :

Le DU est une formation de base au métier de bibliothécaire-documentaliste. Il s'adresse à des personnes en reconversion professionnelle.

Cette formation est accessible à partir du baccalauréat et uniquement en formation continue. Organisée de septembre à mai sur 400 heures deux jours par semaine (lundi et jeudi), avec un stage de 140 heures en juin, cette formation est conçue pour être compatible avec une activité salariée.

Plus léger que l'année spéciale, les cours du DU sont concentrés sur 2 jours par semaine et restent donc compatibles avec le maintien d'une activité professionnelle.

Les cours sont spécialisés sur les bibliothèques. Les étudiant-es n'ont pas de cours d'initiation ni à la librairie, ni à l'édition, ni à toute la culture générale du BUT.

Le niveau atteint correspond à un niveau Bac + 3 de BUT/Licence professionnelle « Bibliothèques ».

Le public est très hétérogène souvent en promotion ou en reconversion professionnelle : un-e enseignant-e qui ne veut plus enseigner, un-e chômeur-se de longue durée, une personne dans le commerce privé qui veut donner un sens à son travail.

Tous ces profils sont intéressants car il n'y a pas d'inquiétude sur la facilité à accueillir le public.

Enfin, Médiadix propose en libre accès une multiplicité de [ressources pédagogiques en ligne](#), et un accès à la nouvelle plateforme nationale à distance [Callisto formation](#).

La Journée Portes Ouvertes du pôle « Métiers du livre » de Saint Cloud aura lieu le 28 janvier 2023 et permettra de découvrir : le BUT, le Master et Médiadix.

Mme Christine CHEVALIER-BOYER, Directrice des études et des stages à l'Ecole Nationale Supérieure des Sciences de l'Information et des Bibliothèques (Enssib).

L'Enssib et ses formations.

L'Ecole Nationale Supérieure des Sciences de l'Information et des Bibliothèques (Enssib), créée en 1992, est située à Villeurbanne. En tant qu'école nationale d'application elle forme des cadres spécialistes de la gestion de l'information, capables de travailler aussi bien en bibliothèque (valorisation du patrimoine par exemple) que dans le domaine de l'information numérique (archivage, veille, etc.). Les compétences ainsi développées représentent un large éventail : management, patrimoine et technique.

L'Enssib est aussi un établissement universitaire disposant d'équipes de recherche et délivrant des diplômes de Master.

Il y a trois voies d'accès pour entrer à l'Enssib (en **formation initiale**) :

- Les **concours** de la fonction publique pour des élèves-fonctionnaires (bibliothécaires et conservateur·ices) de l'Etat, lauréats de concours ;
- Les **masters** pour des étudiant·es dans la continuité de leurs parcours académique ;
- Les **diplômes d'établissement** pour des étudiant·es en reconversion professionnelle notamment.

L'Enssib détient également une offre de **formation continue** étoffée, principalement destinée aux professionnel·les des bibliothèques (1000 stagiaires par an).

Les formations post-concours.

Les **concours de catégorie A** (fonction publique de l'Etat et Ville de Paris) sont accessibles par différentes voies:

- Concours externe
- Concours externe spécial (titulaire d'un doctorat) : 1 voire 2 places chaque année
- Concours interne
- Concours réservé (élèves de l'Ecole des chartes ou titre équivalent)

Point sur les concours de la fonction publique :

Le concours de conservateur·ice comporte une part importante de culture générale. Les compétences académiques sont minutieusement évaluées. Une épreuve de motivation professionnelle est également présente.

Il convient de considérer la réalité des postes ouverts aux concours de catégorie A : les missions professionnelles sont très liées aux fonctions d'encadrement. Une appétence pour le management fait donc partie des attendus même si celle-ci peut se développer durant la formation post-concours.

A noter que préparer des concours directement après l'obtention d'une Licence ne semble pas la voie d'accès la plus simple. L'obtention d'un Master semble davantage préparer les étudiant·es à l'admissibilité.

Sites-ressources sur les concours de la fonction publique :

- ⇒ <https://www.fonction-publique.gouv.fr/score/concours>
- ⇒ <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/recrutements-des-personnels-des-bibliotheques-48536>

La formation des **bibliothécaires** s'étend sur 6 mois (d'octobre à avril), elle n'est pas diplômante. Elle inclut un stage de 6 semaines.

La formation des **conservateur·ices** est diplômante (DCB), elle dure 18 mois et inclut un stage de 4 mois et une expérience de gestion de projet.

Chaque année, les promotions sont d'environ 20 personnes, et des places supplémentaires sont prévues pour les bibliothécaires promu·es au sein de la formation des conservateur·ices.

A noter que :

- Les élèves fonctionnaires sont formé·es à un métier, et non pas à un poste.
- **La part du management est importante dans la formation.**

Les débouchés en sortie d'école: les bibliothèques universitaires, la Bibliothèque nationale de France, la Bibliothèque publique d'information, le réseau de la Ville de Paris, l'administration centrale...

Le diplôme national de master.

L'école a été accréditée par le Ministère de l'Enseignement Supérieur à délivrer le diplôme de Master dans trois mentions différentes :

- 1. Sciences de l'information et des bibliothèques ;**
- 2. Histoire – Civilisations – Patrimoine ;**
- 3. Humanités numériques.**

La mention « **Sciences de l'information et des bibliothèques** » est probablement la mention la plus directement liée aux bibliothèques, mais il existe d'autres mentions de master pertinentes (« Documentation », « Information-Communication »...). Cette mention est cependant peu répandue en France, seuls deux établissements la délivrent : l'Enssib et l'Université d'Angers.

La mention « **Histoire – Civilisations – Patrimoine** » est un master réellement d'Histoire qui ouvre aussi à des débouchés professionnels dans le domaine des bibliothèques.

La mention « **Humanités numériques** » donne lieu à un double-diplôme. C'est une formation qu'on peut considérer comme complémentaire.

 Les candidatures en Master se font désormais sur une plateforme nationale unique pour les rentrées en 2023 (plus d'informations ici : <https://www.trouvermonmaster.gouv.fr/candidater>).

La plateforme **Trouver Mon Master** correspond au catalogue national des masters.

Toutes les Licences sont acceptées dans les candidatures de Master, bien que les Licences en Sciences Humaines et Sociales et notamment comportant certaines Unités d'Enseignement (UE) d'Histoire apparaissent particulièrement pertinentes.

L'Enssib dispose d'une équipe de dix **enseignant·es-chercheur·es** et quatre **professeur·es** impliqué·es dans les enseignements de master. Elles et ils appartiennent à la section 71, *Sciences de l'information et de la communication* et à la section 21, *Histoire moderne et contemporaine*. L'enseignement se veut très professionnalisant mais ouvre aussi des perspectives dans le domaine de la **recherche**. Régulièrement, un certain nombre d'étudiant·es poursuivent au-delà du master en s'inscrivant en doctorat.

L'obtention d'un Master ne permet pas une entrée directe dans une formation de conservateur·ice ou de bibliothécaire. Les Masters de l'Enssib ne préparent pas spécifiquement aux concours : ils ont un objectif pédagogique qui leur est propre. Cependant, le diplôme de Master peut faciliter l'accès à certains concours réservés.

Le master « Sciences de l'information et des bibliothèques » (SIB).

Responsable M1 : **Geoffroy Gawin**.

Chaque année **50 places** maximum sont accessibles sur dossier (170 dossiers reçus) : la lettre de motivation est à soigner et le curriculum vitae (CV) est à joindre également. Le taux d'admission est de 33% environ, en ce qui concerne le M1.

La première année de master est commune. L'enseignement commun porte sur les standards et les techniques de gestion de l'information, de gestion de projet, du numérique... Un stage volontaire peut être réalisé au cours de cette première année.

La deuxième année de master se divise en trois parcours de spécialisation :

- « **Politique des bibliothèques et de la documentation** » ;
- « **Information scientifique et technique** » ;
- « **Archives numériques** ».

Le premier parcours, « **Politique des bibliothèques et de la documentation** », est particulièrement dédié à celles et ceux qui souhaitent s'orienter vers les métiers des bibliothèques (enseignements relatifs au management, à la technique concernant la numérisation, le signalement, les métadonnées, à la politique documentaire, à la politique d'accueil, à la politique de service en publication...). Le second et le dernier parcours, « **Information scientifique et technique** » et « **Archives numériques** », offrent des débouchés plus volontiers tournés vers le secteur privé.

Cette deuxième année peut être réalisée en alternance (contrat d'apprentissage ou de professionnalisation) : la majorité des étudiant·es de l'Enssib font ce choix et deviennent ainsi également salarié·es en formation à l'Enssib. Les raisons de ce choix sont souvent économiques mais aussi professionnalisantes. L'école suit ce dispositif tout particulièrement et de nombreux partenaires, notamment un CFA et un système de tutorat, sont présents pour assurer le bon déroulement de l'alternance.

A noter que le master « **Sciences de l'information et des bibliothèques** » est compatible avec le master « **Humanités numériques** » qui est accessible uniquement en double diplôme.

Le taux d'insertion est de plus de 90% sur les différents parcours du master, le premier emploi étant occupé dans les trois mois après l'obtention du diplôme sur différents types de contrats (CDD, CDI...). L'insertion professionnelle du secteur privé dépasse parfois le milieu des bibliothèques et se rapproche du milieu de la documentation.

Les enseignements du M1 SIB (1^{er} semestre)

- **Culture(s) du document**
 - Médiations socio-politiques du document
 - Théories du document
 - Technologies du document
- **TIC, des enjeux aux pratiques**
 - Histoire des TIC et géopolitique de l'Internet
 - Langages et objets informatiques
 - Ingénierie documentaire
- **Epistémologie et modélisation de l'information**
 - Savoirs et représentations
 - Document numérique et métadonnées
 - Normes et standards de la documentation numérique
- **De la recherche d'information au produit documentaire**
- **Anglais professionnel**

Les enseignements (2^e semestre)

- **Gestion de projet**
- **Les données dans les métiers de l'informations**
 - Enjeux et écosystèmes de l'ouverture des données
 - Aspects juridiques dans les métiers de l'information
 - Bases de données
- **UE libre**
- **Insertion professionnelle**
- **Initiation à la recherche**
- **Anglais scientifique en SHS**
- **Stage optionnel**

Les enseignements en M2 SIB (3^e et 4^e semestres)

- **3^e semestre**: cours spécialisés selon le parcours et préparation du mémoire de recherche
- **4^e semestre**: stage obligatoire de 4 mois minimum, en France ou à l'étranger
- La deuxième année de master SIB peut être suivie en **alternance**: l'étudiant bénéficie d'un contrat de travail en entreprise ou dans le secteur public.

⚠ L'imaginaire associé aux métiers des bibliothèques pourrait laisser penser que le goût pour la lecture est le principal atout des bibliothécaires formé-es à l'Enssib, mais professionnellement, cela ne suffit pas. Il convient de prendre note que **l'enseignement lié au numérique** sous tous ces aspects, y compris très technique (avec la programmation par exemple), **tient une grande part** permettant de répondre aux attendus professionnels après l'obtention du diplôme. L'appétence du numérique est un prérequis pour intégrer les formations de l'Enssib.

Pour certain-es étudiant-es c'est un choc culturel, mais pour beaucoup d'entre elles et d'entre eux, c'est aussi un élargissement de leur panorama professionnel : les métiers requérant de la gestion de l'information et de la documentation sont en effet omniprésents. De grandes entreprises (Sanofi, LVMH, sociétés de transports...) peuvent ainsi potentiellement recruter les jeunes diplômé-es.

Le master « Histoire –Civilisations –Patrimoine ».

Responsable : Nicolas Beaupré.

Ce master est co-accrédité Université Lyon 2 / Enssib.

Chaque année, **20 places** sont accessibles au sein de l'Enssib (40-50 dossiers reçus). Il est possible de candidater aussi bien auprès de l'Enssib qu'auprès de l'Université de Lyon 2 (**25-30 étudiant-es** sur les deux établissements du supérieur).

Le master est un master d'Histoire. L'enseignement historique (histoire du livre, histoire du patrimoine graphique imprimé...) tient une place importante. Il ouvre vers des débouchés dans les métiers des bibliothèques en ce qui concerne la valorisation patrimoniale. Les missions professionnelles associées pourront être des missions classiques de cadres en bibliothèques mais la participation à des projets liés à la sauvegarde numérique du patrimoine peut également faire partie des activités professionnelles envisageables. Au cours de la formation, des enseignements dédiés à la gestion de projets sont ainsi présents.

Les perspectives post-diplôme se trouvent aussi bien du côté de la recherche que du côté plus professionnalisant.

Les étudiant-es diplômé-es du Master « **Histoire – Civilisation – Patrimoine** » peuvent bénéficier d'une équivalence d'accès au concours réservé aux élèves de l'Ecole des Chartres (concours aménagé avec moins d'épreuves et de nature différente que les concours classiques).

Les enseignements du master HCP

- Histoire du Moyen Age à nos jours: histoire du livre, de l'imprimé et de l'image
- Patrimoine visuel et écrit: enjeux, valorisation, outils
- Méthodologie appliquée: archéologie du livre
- Politique des bibliothèques et du patrimoine
- Gestion de projet
- Stage
- Mémoire de recherche

-> Une formation équilibrée et exigeante entre recherche et professionnalisation

Les diplômes d'établissement.

L'école dispose de deux diplômes d'établissement dont les formations se font majoritairement à distance.

- **Diplôme Universitaire en Science de l'Information et des Bibliothèques (DUSIB)**, en partenariat avec l'Université Senghor (Egypte),
Ce diplôme s'adresse à des étudiant·es francophones n'ayant pas la nationalité française.

- **Diplôme de Cadre Opérationnel des Bibliothèques et de la Documentation (COBD)**,
Ce diplôme s'obtient après une année de formation à distance (d'octobre à juin) comportant quatre semaines de regroupement. Le contenu de la formation est délivré de manière asynchrone : c'est-à-dire que l'étudiant·e va s'organiser comme elle ou il le souhaite pour suivre les enseignements et être évalué·e à certains moments de l'année.

Les promotions se composent principalement de personnes qui ont des projets de reconversion et beaucoup de personnes notamment issues de l'éducation nationale ou alors des profils de professionnel·les des bibliothèques qui veulent consolider et leurs compétences et leurs CV par un diplôme de cadre.

Ce diplôme rencontre un certain succès (beaucoup de candidatures sont déposées) et apparaît potentiellement compatible avec une activité salariée (à condition de savoir faire preuve d'une bonne organisation et de détenir une bonne capacité de travail). Beaucoup d'étudiant·es font le choix de ne pas interrompre leur travail et dédient l'ensemble de leur temps libre à la réalisation de cette formation.

A ne pas manquer !

JPO de l'Essib :

Le samedi 4 février 2023, en distanciel

Le samedi 4 mars 2023, en présentiel

Contact : christine.chevalier-boyer@ensib.fr

M. Romain GAILLARD, Responsable du Centre national de la littérature pour la jeunesse (CNLJ) - Bibliothèque Nationale de France (BnF). Il a participé au pilotage du label « Bibliothèque numérique de référence » pour la Ville de Paris.

Comment les bibliothèques évoluent au prisme du numérique : bref historique.

L'intégration et le déploiement du numérique dans les bibliothèques sont le fruit de 130 ans d'évolution des métiers des bibliothèques.

A la fin du XIXème, début du XXème siècle, l'accès aux collections des bibliothèques n'était pas libre. Des événements fondateurs dans les années 1920, après la Première Guerre Mondiale, ont contribué à l'ouverture des bibliothèques. En effet des formations professionnalisantes dispensées par des bibliothécaires américaines au sein des établissements français ont proposé un modèle différent et une nouvelle perception du métier de bibliothécaire (cf. Bibliothèque jeunesse « L'Heure joyeuse » et Bibliothèque municipale Fessart de la Ville de Paris qui fêtent leurs cent ans).

De nouvelles formes de documentations et de services (musique, bande-dessinées) apparaissent dans les années 1970, entraînant à chaque fois des oppositions et résistances professionnelles. Déjà observable au siècle dernier, l'idée que certaines formes de documentation pervertiraient la jeunesse, la culture et la population ciblait alors le roman, pourtant considéré de nos jours comme étant la base de l'offre documentaire des bibliothèques publiques. Plus récemment, les mangas et les jeux-vidéo ont connu la même réserve. Un volontarisme politique émerge ensuite en faveur du développement informatique au sein des bibliothèques (cf. mise en place du premier schéma directeur pour accompagner l'actualisation des systèmes d'information).

Jusque dans les années 2000, les établissements sont cependant sous dotés en équipements informatiques et pour accompagner leurs mises en place, les locaux nécessitent de nombreuses rénovations. Depuis l'année 2008, la construction de nouveaux équipements emblématiques se met en place afin de répondre aux besoins du public, en faisant ainsi émerger des nouveaux services. Les

postes multimédias sont alors apparus et ne cessent d'évoluer depuis 2012. Le déploiement du wifi en 2008 est le résultat d'un volontarisme politique influencé par la modernité découverte des établissements outre-Atlantique. Soucieux de leurs conditions de travail, les salarié-es des bibliothèques ont cependant fait appel à des comités d'hygiène et de sécurité par la voie syndicale afin d'évaluer la potentielle nocivité associée à ces nouvelles pratiques. Ces comités ont jugé favorablement le déploiement du wifi sans risque pour les professionnel·les en arguant l'émergence des nouveaux besoins du public.

Le développement informatique au sein des bibliothèques a contribué à l'évolution des portails. Le compte usager et la possibilité de réserver des ouvrages et de prolonger ses emprunts en ligne sont des fonctionnalités apparues en 2010. La numérisation des collections se développe peu à peu, notamment au sein des bibliothèques spécialisées. La bibliothèque Yourcenar est la première bibliothèque en RFID (2008). La technologie RFID (Radio Frequency Identification) permet de reconnaître de manière automatique les ouvrages par le biais d'un outil informatique, apportant des facilitations dans les tâches d'inventaire et de recherche. L'automatisation s'est faite de manière progressive (cf. Bibliothèque Louise Michel en 2011) et représente aujourd'hui la moitié des prêts du réseau. Ces nouvelles technologies permettent de prévenir les troubles musculo-squelettiques des agent-es et dégagent ainsi du temps de travail qui peut être davantage dédié à la convivialité et l'action culturelle.

La « bibliothèque numérique » de Paris est un sujet porté dès 2010. La décision politique de sa mise en place est prise en 2013. Le lancement de celle-ci se fait en 2015 avec un nouveau portail et la première édition du Festival Numérique des Bibliothèques de Paris. Ce festival a la volonté de marquer que le numérique, dans toute sa diversité, fait partie des missions des bibliothèques. Depuis lors, le prêt numérique en bibliothèque (PNB) est un service en progression constante. En 2019, le public comportait 16 500 emprunteur·ses (dont 25% d'emprunteur·es numériques exclusifs). En 2021, et après de fortes variations liées à la crise sanitaire, le public représente 17 700 emprunteur·ses.

Le recours au numérique au sein des bibliothèques apparaît ainsi comme étant complémentaire des services offerts au public au sein des établissements. Au fil des années, et cette dernière décennie plus particulièrement, les services numériques, notamment en distanciel, proposés par les bibliothèques gagnent en popularité (aide aux devoirs, apprentissage des langues comme les dispositifs : Toutapprendre.com, Assimil...) tandis que d'autres restent encore confidentiels (concerts de la Philharmonie de Paris...).

Quels impacts sur les missions professionnelles actuelles : vers des espaces d'animations et de vie.

Le concept de bibliothèque a évolué. Les bibliothèques peuvent désormais être perçues comme des tiers lieux. Depuis une vingtaine d'années, de nouvelles offres et de nouveaux services se sont déployés résultant de nouveaux besoins et nouvelles pratiques des personnes fréquentant les établissements. A titre d'exemple, les bibliothèques Louise Michel, Vaclav Havel, la Canopée, Sabatier organisent plus de 250 animations chaque année à destination du public.

Les bibliothèques deviennent avant tout des lieux de vie et d'animation. Pour les bibliothécaires, l'accent est désormais mis sur l'accueil, le lien social, le conseil et l'animation culturelle (cf. démarche QualiPARIS). Les établissements mettent à la disposition du public, un lieu gratuit et accessible à toutes et tous, non-jugeant, propice à la tranquillité et au ressourcement.

Les bibliothèques transforment aussi leurs fonds documentaires et leurs collections afin d'offrir au public des propositions qui reflètent leurs goûts et leurs pratiques culturelles. Les études en sociologie des pratiques culturelles démontrent l'existence de phénomènes de cumul. Par exemple, plus une personne joue aux jeux-vidéo, plus elle va également lire même si ce raisonnement n'est pas intuitif. En résumé : les pratiques s'enrichissent les unes des autres.

Les récentes enquêtes sur les pratiques culturelles en bibliothèques démontrent que l'emprunt de document est devenu minoritaire. Au fil des années, c'est une pratique qui est passée sous la barre des 50% d'usage, alors qu'il y a 20-30 ans, c'était les deux tiers et les trois quarts du public qui se rendaient en bibliothèques pour emprunter. Ainsi, les personnes viennent toujours majoritairement

pour accéder aux collections des bibliothèques mais investissent de plus en plus l'espace proposé par les bibliothèques en lisant sur place et en effectuant diverses activités. Le numérique apparaît alors comme un complément de ressources et de services, qui n'entre pas en concurrence avec le fait de se rendre en bibliothèque pour l'ambiance qui en émane.

Ces différentes évolutions ont apporté un renouveau de la fréquentation des bibliothèques au niveau national lors de la seconde moitié des années 2010. Et malgré la récente crise sanitaire, on observe un fort rattrapage de la fréquentation après l'obligation du pass sanitaire.

- ⇒ Pour mieux saisir la diversité des missions professionnelles liées aux métiers des bibliothèques et contrecarrer l'idée reçue que ces métiers s'exerceraient dans un environnement de travail tranquille et serein, consultez le référentiel métier :
<https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/bibliofil-le-referentiel-de-la-filiere-bibliotheque-45678>

Les Concours de la Fonction Publique : s'y préparer.

Il existe plusieurs façons de se préparer aux concours de la fonction publique pour accéder au métier de bibliothécaire.

- Exercer en tant que contractuel-le dans les bibliothèques de la Ville de Paris

Les bibliothèques de la Ville de Paris sont ouvertes le dimanche. Elles sont au total de dix et recrutent des contractuel-les étudiant-es pour travailler un week-end sur deux tout au long de l'année académique. Il est nécessaire d'être disponible du premier week-end de septembre au dernier week-end de juin.

Il est possible de candidater en déposant un CV et une lettre de motivation auprès des établissements à partir du mois de mars-avril pour l'année académique suivante. Le salaire est indexé sur les indices de catégorie A : la rémunération est plutôt bonne pour un week-end. Les contractuel-les travaillent le samedi toute la journée et le dimanche après-midi.

Le profil recherché correspond à des étudiant-es débrouillard-es et qui sont prêt-es à porter des charges importantes. L'accueil du public est conséquent, le week-end correspondant aux jours de plus forte fréquentation (jusque 1 200 personnes sur un établissement). Ainsi, les qualités d'accueil et de médiation sont attendues : sourire et sociabilité.

- ⇒ <https://bibliotheques.paris.fr/>

- Réaliser un Service Civique en bibliothèque

Le service civique est plutôt adapté aux personnes en questionnement personnel sur leur avenir. L'immersion dans un environnement professionnel, avec des missions notamment à caractère social (par exemple : portage de documents pour des personnes âgées ou en situation de handicap, aide aux devoirs, accueil du public allophone et/ou en situation de migration), peut permettre de mieux saisir les attendus du métier de bibliothécaire.

La réalisation d'un service civique peut apporter une préparation plus concrète, complémentaire d'une préparation aux concours (cf. les organismes présentés précédemment).

- ⇒ <https://www.service-civique.gouv.fr/>

- Assister à un programme de cours de l'Ecole des bibliothécaires et des documentalistes

L'Ecole des bibliothécaires et des documentalistes proposent des formations pertinentes pour se préparer aux métiers des bibliothèques : des cours classiques, sur une année universitaire mais également des cours du soir pour les personnes qui sont dans des démarches de reconversion professionnelle.

L'Ecole des bibliothécaires un établissement privé, donc il convient de regarder attentivement les coûts de formation qui peuvent être plus élevés que dans les établissements publics.

- ⇒ <https://www.ebd.fr/>

- Se rendre à la Bibliothèque Buffon et consulter leur blog

La Bibliothèque Buffon est une référence incontournable pour obtenir des informations sur les concours des métiers des bibliothèques.

Elle héberge le Centre de Documentation sur les métiers du livre. Son équipe tient également un blog en ligne, le blog « BiblioConcours », qui agrège les annales et les différents sujets pouvant être proposés lors des épreuves.

Dans ses murs s'organisent régulièrement des cycles de conférences sur les métiers du livre et des bibliothèques.

⇒ <https://www.paris.fr/lieux/bibliotheque-buffon-1682>

⇒ <https://www.paris.fr/lieux/centre-de-documentation-sur-les-metiers-du-livre-cdml-2881>

⇒ <https://biblioconcours.wordpress.com>

- Quelques précisions sur les concours de catégorie B et de catégorie C

Le rythme d'organisation des concours de la catégorie B n'est pas facile à anticiper. Il y a plusieurs années, il y avait chaque année un concours de catégorie B et un concours de catégorie C. Par la suite, il y a eu une année la réalisation d'un concours de catégorie C (50-60 postes) visant principalement à déprécier des personnes déjà en postes (temps partiels, services civiques, contractuel·les du week-end...). La catégorie C cible plutôt un public non diplômé.

Désormais les concours de catégorie B semblent se dérouler au rythme de deux concours tous les trois ans ou d'un concours tous les deux ans (40-50 postes en interne et en externe).

⇒ <https://www.paris.fr/pages/la-ville-de-paris-recrute-des-assistant-es-specialise-es-des-bibliotheques-17739>

- Les métiers des bibliothèques pour les personnes en situation de handicap

Il existe certains concours dérogatoires pour les personnes disposant d'une RQTH (Reconnaissance de la Qualité de Travailleur·se Handicapé·e).

Les personnes en situation de handicap peuvent également être accueillies à l'occasion de stages effectués en bibliothèque en s'assurant qu'un·e tuteur·ice de stage pourra lui faire bénéficier d'un accompagnement qualitatif.

Si la personne ne dispose pas de diplômes, il peut être judicieux de se renseigner auprès des concours de la catégorie C.

Il convient cependant de prendre conscience que beaucoup des métiers des bibliothèques peuvent être contraignants physiquement et psychologiquement : port de lourdes charges, accueil d'un grand nombre de personnes, risques de troubles musculosquelettiques...

Des aménagements de postes peuvent être envisagés mais ces aménagements sont souvent réalisés *a posteriori*, après la prise de fonction et un parcours administratif.

⇒ <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F430>

⇒ <https://www.monparcourshandicap.gouv.fr/etudes-superieures/comment-integrer-la-fonction-publique>

⇒ <https://www.enssib.fr/services-et-ressources/questions-reponses/emplois-pour-personnes-mdph-bibliotheque>

« **Bon courage et bonne chance !** »

Contact : romain.gaillard@bnf.fr
@bibvater

Mme Mathilde GALLET, Bibliothécaire chargée de mission « HAL & Humanités numériques » à l'Université Paris Cité, membre du Pôle Science ouverte et accompagnement de la recherche.

Témoignage à propos de son propre parcours académique.

Mathilde Gallet est bibliothécaire depuis 2016. Elle a réalisé des études littéraires jusqu'à l'obtention d'un Master 2 dans ce domaine. Elle est ensuite passée par un IPAG, un Institut de Préparation à l'Administration Générale pour se familiariser avec le format des épreuves de concours. Cette préparation aux concours de la fonction publique lui a permis de se familiariser notamment avec l'épreuve de la note de synthèse et de poursuivre les savoir-faire acquis en ce qui concerne les dissertations avec des entraînements encadrés. Après son admission aux concours et afin de préparer les oraux, elle s'est rapprochée du Centre régional de formations aux carrières des bibliothèques basé à Rennes afin de réaliser plusieurs oraux blancs. Mathilde Gallet est en poste depuis 2016 et au cours de sa première expérience elle s'occupait déjà de l'administration d'une archive ouverte, l'archive ouverte de l'Université de Versailles – Saint-Quentin. Désormais elle s'occupe de celle de l'Université Paris Cité.

Administrer le portail HAL Archives ouvertes de l'Université Paris Cité.

Portail HAL UPCité.



L'Université Paris Cité est le résultat de la fusion de deux universités : l'Université Paris Descartes et l'Université Paris Diderot. Le portail HAL à l'Université Paris Cité est une porte d'entrée dans l'archive ouverte nationale HAL¹ qui est une archive ouverte pluridisciplinaire, pensée pour recueillir le dépôt des publications des chercheur·es français·es.

Une archive ouverte peut se définir comme un entrepôt informatique qui se traduit sous la forme d'une plateforme en ligne : il n'y a pas besoin de compte pour consulter, pour interroger les contenus, c'est seulement si l'on souhaite déposer des documents qu'il devient nécessaire de se créer un compte.

L'archive ouverte HAL est une interface qui assure un accès libre et gratuit à toutes et tous, aussi bien du monde académique que de la société civile : qu'on soit chercheur·e, étudiant·e, citoyen·ne lambda, on peut, en interrogeant les archives ouvertes, consulter les derniers résultats de la recherche en train de se faire. Il n'y a pas besoin de bénéficier d'abonnements à des ressources électroniques via une bibliothèque universitaire pour accéder à ces contenus.

⇒ <https://hal-univ-paris.archives-ouvertes.fr>

L'archive ouverte HAL est nationale. Elle est gérée par le Centre pour la communication scientifique directe, une émanation du CNRS, qui propose cette archive ouverte à l'échelle nationale. Différents établissements d'enseignement supérieur font alors le choix d'avoir leur propre portail

1 L'acronyme HAL fait référence à l'ordinateur HAL 9000 de l'œuvre *2001, L'Odyssée de l'espace* (Stanley Kubrick & Arthur C. Clarke, 1968).

adossé à cette archive pour proposer un environnement personnalisé aux enseignant-chercheur-es des institutions concernées.

Le portail HAL UPCité est donc une porte d'entrée dans l'archive ouverte HAL nationale et propose un environnement pour les chercheur-es d'UPCité. Il s'agit également de faire de cette archive la vitrine des productions des chercheur-es de l'Université.

L'Université s'est dotée d'une feuille de route pour la science ouverte² et s'engage à ce que cette archive devienne la plus exhaustive possible. Il n'y a pas d'obligation au dépôt des productions scientifiques mais l'idée est de poursuivre son enrichissement au fil des années.

A partir du portail HAL, les chercheur-es peuvent déposer leurs productions scientifiques sur le principe de l'auto-archivage. Les bibliothécaires qui peuvent être administrateur-ices de portails ne déposent pas à la place des chercheur-es, mais les accompagnent à cela, en soutenant leur autonomie.

Equipe d'administrateur-ices.

L'administration de l'archive ouverte HAL à UPCité est une équipe placée sous la direction de Mathilde Gallet. Cette équipe émane de la Direction Générale Déléguée des Bibliothèques et Musées et plus précisément au sein du Pôle Science Ouverte et Accompagnement à la Recherche.

Il s'agit ainsi d'une activité professionnelle principalement au service des chercheur-es qui sont un des publics à servir lorsque l'on exerce en bibliothèque universitaire, en parallèle du public étudiant.

Mise à jour du référentiel de structures.

Cette mission professionnelle n'est pas au contact direct des chercheur-es, c'est un travail de *back office*. Les administrateur-ices ont la responsabilité de fournir aux chercheur-es qui déposent la bonne entrée de leur laboratoire afin qu'elle ou il puisse s'y affilier. L'Université Paris Cité comprend à peu près 120 structures de recherche qui évoluent dans le temps, ce qui nécessite un travail de veille sur le bon renseignement des tutelles.

Gestions des droits d'intervention.

Il revient aux administrateur-ices de créer les collections répertoriant les travaux scientifiques d'un même laboratoire de recherche et d'en assurer sa gestion. Un-e référent-e au sein de chaque laboratoire est ainsi nommé-e et dispose d'un contact privilégié à la fois auprès de ses collègues chercheur-es et auprès de l'équipe administratrice. Elles et ils sont formé-es par l'équipe.

Accompagnement au dépôt.

Une des missions des administrateur-ices est d'accompagner les chercheur-es dans le dépôt de leurs productions scientifiques. Il est donc nécessaire de maîtriser l'interface de dépôt numérique rattaché à l'archive ouverte HAL.

Le dépôt d'une production scientifique en ligne peut se faire si les chercheur-es ont les droits sur le fichier numérique qu'elles et ils déposent (« fichier-auteur-e »). Elles et ils doivent ensuite renseigner les métadonnées associées au document afin de permettre le bon référencement de la ressource partagée.

La complétion de ces métadonnées, dont certaines sont obligatoires (titre, discipline d'appartenance...) et d'autres non, est donc un point de vigilance particulier des équipes d'administration du portail HAL car cela impacte également la visibilité et le rayonnement d'un établissement au sein de différentes communautés scientifiques.

Des formations s'organisent (en présentiel et en distanciel) plusieurs fois dans l'année auprès des équipes de recherche (doctorant-es et enseignant-es-chercheur-es) afin qu'elles et ils se familiarisent avec le dépôt de leurs documents sur l'archive ouverte HAL.

HALatons : Des événements HALatons sont organisés au sein de l'Université sur une période courte dans l'année (15 jours), au cours de laquelle l'équipe administratrice se met à l'entière disposition des chercheur-es pour les accompagner au plus près dans leur utilisation de HAL. Elles et ils sont également incité-es à faire un maximum de dépôts, dans l'objectif d'augmenter le nombre de textes intégraux accessibles dans l'archive. C'est également l'occasion de communiquer sur les droits des chercheur-es en ce qui concerne leur production scientifique (juridiction appliquée sur les fichiers déposés).

2 Le mouvement pour la Science Ouverte (*Open Science*) revendique l'accessibilité de la recherche scientifique et des données issues de celle-ci à l'ensemble de la société. La science et ses données sont considérées comme un « bien commun ».

Contrôle qualité.

Il n'y a pas de modération des dépôts : les chercheur-es font leur dépôt de manière autonome, le Centre pour la Commission Scientifique Directe valide leur mise en ligne. C'est *a posteriori* que les administrateur-ices peuvent intervenir pour corriger éventuellement des affiliations ou dé-doublonner certains dépôts ou encore fusionner des fichiers auteur-es, un travail de *back office*.

Le contrôle qualité nécessite la maîtrise et l'utilisation de plusieurs outils numériques (cf. le logiciel OCEDAL pour les doublons de dépôts notamment). Très concrètement, les administrateur-ices jonglent avec différentes interfaces pour observer les métadonnées et opérer les modifications nécessaires.

Contact : hal.dbm@listes.u-paris.fr

Voir aussi :

- ⇒ <https://hal.science/>
- ⇒ <https://www.ccsd.cnrs.fr/category/ccsd/>
- ⇒ <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/science-ouverte-50360>
- ⇒ <https://www.science-ouverte.cnrs.fr/le-mouvement-pour-la-science-ouverte/>

Ce compte rendu est rédigé sous la responsabilité exclusive des rédactrices : Maryvonne BARGAIN, Pascaline DELHAYE, Psychologues de l'Education nationale, CIO Enseignements Supérieurs en Sorbonne
